

Etat et droit positif

Par **dhhigh3**, le **18/10/2007** à **12:57**

Bonjour,

J'ai une dissertation à faire sur l'"Etat et droit positif", je pense qu'il est nécessaire de mettre en relation les deux dans mes deux parties et ne pas analyser les deux séparément?! Est ce que quelqu'un a un plan à me proposer?

Cordialement  Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **18/10/2007** à **13:15**

Bonjour

je pense que tu t'es trompé de forum si tu penses qu'on va faire ta dissertation à ta place...

dans la charte du forum, il est précisé ce qui est attendu des personnes qui postent des sujets de dissertation, merci de t'y référer

Jeeecy

Par **x-ray**, le **18/10/2007** à **13:25**

Sinon, si tu ne proposes rien, on peut peut-être proposer

I - L'Etat

II - Le droit positif

 Image not found or type unknown

Bon courage

Par **dhhigh3**, le **18/10/2007** à **14:53**

Justement je vous demande si je dois analyser séparément les deux notions ou je dois les mettre en relation...

Par **dhhigh3**, le **18/10/2007** à **16:45**

Si je suis un plan du genre :
I/Le positivisme étatique : l'état source de droit
II/ L'état pas l'unique source du droit

Est ce que ce plan convient? J'ai l'impression d'être hors sujet dans la seconde partie car je ne parle plus du droit positif?!

Merci

Par **SoNnY54**, le **18/10/2007** à **18:13**

[quote="dhhigh3":oj9zubqg]Si je suis un plan du genre :
I/Le positivisme étatique : l'état source de droit
II/ L'état pas l'unique source du droit

Est ce que ce plan convient? J'ai l'impression d'être hors sujet dans la seconde partie car je ne parle plus du droit positif?!

Merci[/quote:oj9zubqg]

Suffit de la renommer en quelque chose du genre " les autres sources de droit positif " non ? :))

Image not found or type unknown

Par **dhhigh3**, le **18/10/2007** à **18:14**

oui mais dans ce cas la je ne traiterai plus de l'Etat?!

Par **dhhigh3**, le **18/10/2007** à **18:25**

Sinon je pensais dire que le droit positif est créé par l'Etat dans une première partie et dans une seconde partie nuancer cette thèse. Cependant je ne sais pas si cette thèse est nuancable d'une part et d'autre part si elle est nuancable je ne sais pas en quoi on peut le critiquer! Est ce que quelqu'un peut me dire si cette idée de plan est appropriée et me dire en quoi cette thèse est nuancable?

Cordialement

Par **bob**, le **18/10/2007** à **19:50**

Peut être peux tu réfléchir au fait que l'Etat n'est plus la seule source du droit positif... pense "aux droits venus de l'étranger" selon l'expression du Doyen Carbonnier.

Par **x-ray**, le **18/10/2007** à **19:59**

Pour reformuler ce qui a été dit, si l'Etat a longtemps été l'unique ou la principale source de droit positif, d'autres personnes sont aujourd'hui en concurrence avec l'Etat dans cette production.

Cependant, l'Etat est toujours le principal garant de son application (ce qui est discutable...)

Par **dhigh3**, le **20/10/2007** à **12:30**

voilà le plan que je pensais faire :

I/ Elaboration du droit positif par l'Etat :

...

II/ L'illégitimité du droit positif :

A- Arbitraire despotique de la loi

B- L'insuffisance du droit positif

Qu'est ce que vous en pensez?

Cordialement

Par **bob**, le **20/10/2007** à **16:03**

J'aimerais bien savoir ce que tu mets dans l'arbitraire despotique de la loi, parce que la loi est quand même l'expression de la volonté générale, etc. Par ailleurs qu'entend tu par insuffisance du droit positif?